

CONDITIONS GÉNÉRALES DU TIRAGE AU SORT MONEFIT SMARTSAVER

INTRODUCTION

1.1. Monefit Card OÜ (ci-après « Monefit SmartSaver ») a lancé la Campagne de tirage au sort qui offre un Bonus de tirage au sort aux Utilisateurs éligibles pendant la Période de la Campagne de tirage au sort. Les présentes Conditions générales de tirage au sort Monefit SmartSaver (ci-après « ces Conditions ») s'appliqueront tout au long de la Période de la Campagne de tirage au sort.

1.2. En ouvrant un compte SmartSaver et en vérifiant leur identité, chaque Utilisateur accepte les présentes Conditions telles que décrites ici, ainsi que toutes les autres conditions applicables de Monefit SmartSaver, y compris les Conditions d'utilisation de Monefit SmartSaver (ci-après « Conditions d'utilisation ») qui figurent sur le site Web de Monefit SmartSaver.

1.3. Dans ces Conditions, les mots et expressions suivantes ont les significations suivantes :

« Bonus de tirage au sort » signifie le bonus disponible aux Utilisateurs éligibles dans le cadre de la Campagne de tirage au sort et défini à la section 4 ci-dessous.

« Campagne de tirage au sort » désigne la campagne opérée par Monefit SmartSaver qui fait l'objet des présentes Conditions.

« Période de la campagne de tirage au sort » signifie la durée de la Campagne de tirage au sort opérée par Monefit SmartSaver.

« Utilisateur éligible » signifie les Utilisateurs qui répondent aux critères d'éligibilité définis à la section 3 ci-dessous.

« Le Tirage du lundi » désigne le tirage hebdomadaire ayant lieu chaque lundi pendant la Période de la campagne de tirage au sort.

« Utilisateur gagnant » désigne l'Utilisateur éligible qui reçoit le Bonus de tirage au sort lors du Tirage du lundi.

1.4. Sauf indication contraire ci-dessus, les définitions, mots et expressions utilisés dans les présentes Conditions ont le même sens que celui donné dans les Conditions d'utilisation, sauf si le contexte l'exige autrement.

2. PÉRIODE DE LA CAMPAGNE

2.1 La Période de la Campagne de tirage au sort commence le 20/10/2023 à 00:01 heure d'Europe centrale et se termine à un moment où la Campagne de tirage au sort est résiliée par Monefit SmartSaver conformément à la procédure définie ci-dessous. Dans le cas d'une telle

résiliation, les présentes Conditions seront sans effet, mais les Conditions d'utilisation continueront à s'appliquer, sauf si le contexte l'exige autrement.

3. ÉLIGIBILITÉ

3.1. Les personnes suivantes sont autorisées à participer à la campagne de tirage au sort :

- i) tous les Utilisateurs existants, à condition qu'ils continuent à respecter les Conditions d'utilisation et
- ii) tous les nouveaux Utilisateurs, c'est-à-dire les Utilisateurs qui n'ont pas de compte SmartSaver existant et qui n'ont jamais enregistré auparavant un compte SmartSaver, mais qui, pendant la Période de la Campagne de tirage au sort, vérifient leur identité en tant qu'Utilisateur conformément aux Conditions d'utilisation et continuent à respecter les Conditions d'utilisation.

3.2. Pour se qualifier pour un Tirage du lundi particulier, un Utilisateur doit avoir accru (en ajoutant des fonds) le solde net de son compte SmartSaver d'au moins 500 euros par rapport au chiffre du solde net qui s'appliquait lors du Tirage du lundi précédent.

3.3. Un Utilisateur est limité à une seule participation pour un Tirage du lundi particulier, même s'il a ajouté des fonds plusieurs fois à son compte SmartSaver au cours de la semaine précédente.

3.4. Un Utilisateur n'est pas limité à participer à différents Tirages du lundi, à condition que pour chacun de ces Tirage du lundi, il ait (conformément à la section 3.2 ci-dessus) accru le chiffre du solde net de son compte SmartSaver d'au moins 500 euros.

4. BONUS

4.1. Pendant la Période de la campagne de tirage au sort, le Tirage du lundi aura lieu chaque lundi et par le biais d'un générateur aléatoire sécurisé qui attribuera un Bonus de tirage au sort de 100 euros à 5 Utilisateurs gagnants individuels.

4.2. Le Bonus de tirage au sort sera versé (si toutes les conditions des présentes Conditions sont remplies) en ajoutant des fonds électroniques directement sur le compte SmartSaver de chaque Utilisateur gagnant dans les 24 heures suivant le Tirage du lundi en question.

4.3. Le Bonus de tirage au sort n'a aucune valeur monétaire, n'est pas transférable et ne peut être échangé contre de l'argent par l'Utilisateur.

5. IMPOSITION

Chaque Utilisateur gagnant sera entièrement responsable du calcul et du paiement de tous les impôts découlant du Bonus de tirage au sort. Le Bonus de tirage au sort sera mis à la disposition de l'Utilisateur gagnant sans aucune déduction ou retenue pour ou au titre d'un quelconque impôt.

6. RÉSILIATION DE LA CAMPAGNE DE TIRAGE AU SORT ET MISES À JOUR DES CONDITIONS

6.1. L'Utilisateur est obligé de cesser immédiatement sa participation à la Campagne de tirage au sort si cela lui est demandé par Monefit SmartSaver. Une telle demande peut être faite pour n'importe quelle raison et à la seule discrétion de Monefit SmartSaver.

6.2. En participant à la Campagne de tirage au sort, un Utilisateur consent à ce que son prénom et son pays de résidence soient publiés par Monefit SmartSaver.

6.3. Monefit SmartSaver peut examiner l'historique des paiements et des retraits de tout compte SmartSaver dans le cas où Monefit SmartSaver soupçonne un Utilisateur d'avoir enfreint les présentes Conditions.

6.4. Monefit SmartSaver se réserve le droit de suspendre ou de résilier le compte SmartSaver de l'Utilisateur ou de refuser de payer le Bonus de gain si Monefit SmartSaver constate une activité qui est jugée abusive, frauduleuse ou ne respecte pas l'une des suivantes - les présentes Conditions ; ou les Conditions d'utilisation ou tout autre accord qui s'applique à l'Utilisateur.

6.5. Monefit SmartSaver peut suspendre ou résilier la Campagne de tirage au sort ou la capacité d'un Utilisateur à y participer à tout moment pour quelque raison que ce soit.

6.6. Si Monefit SmartSaver, à sa seule discrétion, estime qu'un Utilisateur a ouvert un compte SmartSaver dans le but principal d'obtenir le Bonus de tirage au sort, l'Utilisateur sera disqualifié de la Campagne de tirage au sort et ne sera pas éligible pour recevoir le Bonus de tirage au sort.

6.7. Monefit SmartSaver peut, à sa seule et entière discrétion, modifier unilatéralement les présentes Conditions sans en informer individuellement chaque Utilisateur. Monefit SmartSaver ne pourra pas toujours informer chaque Utilisateur à l'avance de tout amendement. Si Monefit SmartSaver modifie les présentes Conditions, les Conditions mises à jour seront toujours publiées sur le site Web de SmartSaver, auquel moment elles seront réputées entrer en vigueur immédiatement. La poursuite de la participation à la Campagne de Tirage au sort constituera un consentement aux Conditions mises à jour de la part de chaque Utilisateur.

6.8. Monefit SmartSaver peut, à sa seule et entière discrétion, mettre unilatéralement fin à la Campagne de tirage au sort. Dans le cas d'une telle résiliation, les présentes Conditions seront automatiquement sans effet. Monefit SmartSaver notifiera la résiliation de la Campagne de tirage au sort en fournissant l'un des éléments suivants : a) en envoyant un avis pertinent à chaque Utilisateur ; b) et/ou en publiant une annonce de la résiliation sur le site Web de SmartSaver ; c) et/ou en supprimant les présentes Conditions du site Web de SmartSaver.

7. DIVERS

Tout litige ou créance découlant de ces Conditions, de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou créances non contractuels) sera régi par les Conditions d'utilisation

Si vous avez des questions sur la participation ou en relation avec la Campagne de tirage au sort, veuillez envoyer un email à info@monefit.com.